

Lebon (instituteur). Lectures morales ou Nouvelle morale en action : à l'usage des écoles primaires élémentaires (cours moyen et supérieur) / par M. Lebon. 1903.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

jusqu'au nez. Il riposta par un furieux coup de pointe qui traversa le ventre de son adversaire et le cloua au lit pour six semaines. La blessure de Hoche ne le retint que quinze jours à l'hôpital, mais il en garda la cicatrice toute sa vie.

L'indigne adversaire de Hoche finit mal, comme cela devait être. Il émigra après avoir été chassé du régiment.

TULOU (*Généraux de vingt ans*).

187. — Madeleine Pirodeau.

Madeline Pirodeau est une pauvre servante des environs de Buzançais. Restée veuve d'un bûcheron appelé Blanchet, après un an de mariage, elle allait être livrée, sans ressources, aux horreurs de la misère, lorsqu'une dame âgée et respectable de la ville de Buzançais, nommée madame Chambert, la prit à son service. Elle y était depuis neuf ans, lorsque éclatèrent, au mois de janvier 1847, les troubles dont la cherté des grains fut la cause et peut-être l'occasion, et qui eurent une fin si tragique pour leurs victimes et pour leurs auteurs.

Jamais insurrection ne se montra dès l'abord sous des traits si sauvages : des rumeurs vagues, comme il arrive toujours à l'approche des événements funestes, parcouraient depuis quelque temps le pays et exaltaient les craintes sans leur donner encore d'objet précis. Ces voix menaçantes qui sortaient du milieu du peuple, sans qu'on vit précisément d'où elles partaient, avaient d'avance porté la terreur dans les âmes et rempli les cœurs les plus courageux d'appréhensions sinistres.

Parmi les riches de Buzançais, plusieurs avaient été particulièrement désignés aux violences populaires. M^{me} Chambert et son fils étaient de ce nombre.

Le 14 janvier, le tocsin sonne ; en un moment la ville est au pouvoir de l'insurrection et à sa merci.

Une troupe furieuse se présente à la demeure de M. Chambert. Celui qui la conduit, le nommé Venin, entre le premier. Il pénètre jusqu'à une salle où se tenaient en ce moment M^{me} Chambert et son fils.

M. Chambert avait un domestique qui lui était très affectionné, appelé Bourgeau. Cet homme se jette courageusement sur Venin et le terrasse. La foule entre. Effrayé à sa vue et au souvenir des menaces qui lui ont été faites, Bourgeau s'enfuit. M. Chambert, qui était allé chercher un fusil, reparait à la porte. Venin se précipite sur lui ; le coup part. Venin tombe. Chambert fuit. Il se retire de chambre en chambre, toujours poursuivi. Une foule en fureur s'attache à ses pas, brisant les meubles sur son passage. Il s'élançe hors de sa demeure, elle s'élançe après lui. Il se réfugie chez un voisin, elle l'y suit ; il s'y cache, elle le découvre, elle l'en arrache. L'en voilà maître. Les coups se croisent alors sur le corps de ce malheureux avec une aveugle furie. Il chancelle, on redouble. Il tombe, on frappe encore. Il meurt en s'écriant : « Grâce, mes amis ! » Un homme répond du sein de la foule : « Tu n'as plus d'amis ! »

Il se trompait : au moment où chacun semblait ne songer qu'à soi ; une âme intrépide et fidèle veillait sur ce que Chambert avait eu de plus cher, sa mère.

A la vue de ces hommes qui envahissaient la maison de ses maîtres et dont on raconte déjà tant de crimes, la servante de M^{me} Chambert, Madeleine Blanchet, se trouble d'abord et s'évanouit.

Revenue à elle, cette pauvre servante demande ce que sont devenus ses maîtres ; elle apprend qu'on égorge le fils, qu'on va tuer la mère. Une force intérieure élève aussitôt son cœur au-dessus de cette tempête. Son trouble cesse, son âme se rassérène et se rasseoit tout

à coup. Sa résolution est prise : elle s'élance vers le lieu d'où elle entend partir les cris de sa maîtresse.

Cette dame était alors exposée aux plus grands périls. Elle était entourée par une foule en désordre, toute tachée de vin et de sang, le sang de son fils. Des injures grossières, des cris de mort, retentissaient de tous côtés à ses oreilles : sur toutes les figures l'aspect de la haine, sur toutes les lèvres l'outrage, nulle part un regard ami ou protecteur. C'est en ce moment que Madeleine Blanchet, se frayant péniblement un chemin, arrive enfin jusqu'à elle. Elle la rassure d'abord, en s'associant à sa destinée; puis elle entreprend de la sauver. D'un bras, elle la soutient; de l'autre elle écarte les assaillants et se fait jour à travers la foule dont les flots resserrés dans un espace étroit devenaient plus dangereux en se heurtant. Elle parvient ainsi, après beaucoup de temps et avec des efforts inouïs, à conduire ou plutôt à porter M^{me} Chambert jusque dans la cour. C'est là que l'attendait le plus grand péril. En voyant M^{mo} Chambert sur le point d'échapper, la rage de ceux qui la suivaient arrive à son comble. Un coup l'atteint; d'autres le suivent; elle est renversée.

« Va-t'en, ma pauvre fille, murmure M^{me} Chambert, c'est ici que je dois mourir; va-t'en! » Madeleine était loin d'obéir : « Vous ne tuerez ma maîtresse, s'écria-t-elle, qu'après m'avoir tuée moi-même. » En disant ces mots, elle couvre M^{me} Chambert de son propre corps. Un homme brandit un coutelas au-dessus de sa tête. Plusieurs femmes la frappent. Tandis que de ses deux mains elle essaie de parer les coups qui sont destinés à sa maîtresse, elle en appelle à haute voix à la justice, à la générosité des assaillants, avec cette éloquence naturelle que l'esprit ne fait pas découvrir, mais qui se révèle tout à coup aux grands cœurs dans les grands périls.

Deux hommes touchés de ce spectacle se décident enfin à intervenir. Avec leur aide, Madeleine parvient à relever sa maîtresse, à protéger sa fuite. Elle la dépose enfin dans une maison et l'y cache.

Ce trait nous paraît admirable, il a toujours paru simple à celle qui en est l'auteur.

Elle n'a jamais eu, depuis, l'idée de s'en enorgueillir ni de s'en vanter. Lorsque Madeleine Blanchet parut devant la cour d'assises assemblée pour juger les coupables de Buzançais, on lui demanda ce qu'elle avait vu. Elle le raconta avec une brève et nette simplicité. Puis elle se tut. Elle avait tout dit, excepté ce qui ne se rapportait qu'à elle. « Mais, dit le président, les témoins nous ont appris que vous avez couvert votre maîtresse de votre corps et que vous l'avez ainsi dérobée aux coups des assassins : est-ce vrai ? — Oui, monsieur, répondit Madeleine. — On vous a entendue vous écrier qu'on vous tuerait avant de pouvoir tuer votre maîtresse : est-ce vrai ? — Oui, monsieur, » répliqua Madeleine, avec la même brièveté. Rien de plus, pas un mot à travers lequel on puisse voir percer l'orgueil qui jouit enfin de son triomphe, ou la fausse modestie qui ne s'est tue que pour pouvoir ensuite mieux parler.

Madeleine s'imaginait n'avoir accompli qu'un acte honnête, elle avait fait une action sublime.

(Extrait des *Prix de Vertu*.)

188. — Le comte de Plelo.

Le cardinal de Fleury fit partir une escadre avec quinze cents hommes conduits par un brigadier pour délivrer la ville de Dantzic. Cet officier ne crut pas que la commission fût sérieuse; il jugea, quand il fut près de Dantzic, qu'il sacrifierait sans fruit ses soldats et il alla relâcher en Danemark.